

**Commune de PETIT-BERSAC**  
**Conseil Municipal du 25 Octobre 2024 - 18h30**

**Séance ouverte à 18h45**

**Secrétaire de séance : Josette PERRIER-REPLEIN**

**Absences / Procurations**

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Marie-Christine ANDRIEUX</i>	<i>Gilles MERCIER</i>
<i>Isabelle ROBERTY</i>	<i>Jean-Luc PUJOLS</i>
<i>Natacha JOSEPH</i>	<i>Mickaël VOISIN</i>

**Ordre du Jour**

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 Septembre 2024

**Délibérations**

1. Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2023 du SMDE24.
2. Adhésion et transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) de la commune de Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart au SMDE et transfert de la compétence Assainissement Collectif des communes de Mauzens-et-Miremont, Saint-Martin-de-Fressengeas et Saint-Romain-et-Saint-Clément au SMDE24 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
3. Devis pour la réparation de la cloche de l'Eglise
4. Création d'un emploi de rédacteur
5. Convention avec l'association SOS Chats libres pour la stérilisation des chats errants.
6. Prime ravalement de façade de la CCPR.

**Questions diverses**

**Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Septembre 2024.**

*Rapporteur* : Gilles

**Délibération** : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 13 Septembre 2024.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

## ***Délibérations***

### **1. Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2023 du SMDE24.**

Il s'agit de prendre acte du Rapport annuel présenté par le Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne (SMDE24), relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'eau potable.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité, du Rapport 2023 relatif au Prix et la Qualité du Service de l'eau potable présenté par le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **2. Adhésion et transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) de la commune de Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart au SMDE et transfert de la compétence Assainissement Collectif des communes de Mauzens-et-Miremont, Saint-Martin-de-Fressengeas et Saint-Romain-et-Saint-Clément au SMDE24 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

*Rapporteur* : Gilles

Comme il est d'usage, le SMDE24 soumet à l'approbation de toutes ses communes membres, les transferts et retraits des compétences Eau et Assainissement pour chaque demande d'une commune.

Entrée au SMDE24 pour la compétence Eau potable :

- **Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart.**

Entrée au SMDE24 pour la compétence Assainissement collectif :

- **Mauzens-et-Miremont**
- **Saint-Martin-de-Fressengeas**
- **Saint-Romain-et-Saint-Clément**

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, l'adhésion au SMDE24 des communes citées chacune pour la compétence exposée.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

### **3. Devis pour la réparation de la cloche de l'Eglise.**

*Rapporteur* : Gilles

Le mécanisme permettant le déclenchement de l'angélus sur la cloche de l'église est défectueux. Le Maire présente au Conseil les trois propositions fournies par l'entreprise Horosys Pilon. Etant donné le faible nombre de société spécialisée dans ce domaine, il est difficile d'obtenir 3 devis d'entreprises différentes.

Les trois possibilités présentées sont les suivantes :

- Réparation du moteur : 840 € HT
- Adaptation d'un module électronique du moteur : 560 € HT
- Remplacement du moteur : 600 € HT

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le choix du devis à 600 € HT portant sur la pose d'un groupe de volée classique neuf.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

#### **4. Création d'un emploi de rédacteur (catégorie B).**

*Rapporteur* : Gilles

Notre secrétaire, Amandine, est inscrite sur la liste d'aptitude à promotion interne vers un cadre d'emploi de catégorie B sans concours. Il est donc nécessaire de créer un emploi de rédacteur de catégorie B pour le secrétariat de la mairie, afin de pouvoir l'affecter ensuite à ce cadre d'emploi.

L'indice de rémunération sera à attribuer une fois le poste affecté officiellement à Amandine. Il sera calculé de sorte que son nouveau salaire mensuel ne puisse pas être inférieur à son salaire actuel.

Il s'en suivra la suppression de son poste actuel.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur de catégorie B pour la fonction de secrétaire de mairie.

<b>Pour : 10</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------------	-------------------

#### **5. Convention avec l'association SOS Chats libres pour la stérilisation des chats errants.**

*Rapporteur* : Gilles

Interpellé par plusieurs habitants du bourg, il est nécessaire d'endiguer la prolifération des chats errants donc non stérilisés. Pour cela, il est possible de conventionner avec l'association SOS Chats Libres qui est habituée à travailler avec les vétérinaires, et qui possède des équipements adaptés à la stérilisation et l'identification des chats « sauvages ».

Cependant le coût reste toujours à la charge de la commune. L'annonce de l'ouverture imminente de l'entreprise « à but d'emploi » proposée par l'association Prévert, permettra sans doute à la commune de faire appel au service d'une personne désireuse de travailler précisément dans ce secteur.

Il a donc été décidé d'attendre les services de l'entreprise à « but d'emplois ».

Délibération : Pas de vote.

<b>Pour : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
-----------------	------------------------	-------------------

## **6. Prime ravalement de façade de la CCPR.**

Rapporteur : Gilles

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de notre Programme Local de l'Habitat (PLH), il avait été choisi de mettre en place une **prime Ravalement des Façades**.

Ainsi, la CCPR projette d'accompagner les travaux de rénovation de façades **15 logements/an**.

Les conditions d'éligibilité et financières sont inscrites dans le règlement en pièce jointe. Cependant, il vous est joint à titre informatif car la rédaction est toujours en cours et donc non définitive.

Néanmoins, il avait été décidé par les membres de la commission Aménagement de l'Espace que pour tout bénéfice de la prime Façade de la CCPR, d'un montant de 500 €, la commune devait également participer à hauteur de 500 €.

**La décision de la commune est une condition d'obtention de la prime Ravalement de Façades de la CCPR.**

Le débat du Conseil tourne autour du faible nombre de logements concernés par an (15) pour l'ensemble des communes de la CCPR (44). En parallèle, seules deux rues de la commune dans le centre bourg sont concernées, ce qui rend le dispositif inutile pour les résidents des hameaux. Il est répondu à cela que ce genre de dispositif est toujours mieux que rien.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à la majorité, d'adhérer au dispositif Prime de Ravalement de Façades de la CCPR.

<b>Pour : 4</b>	<b>Abstentions : 0</b>	<b>Contre : 6</b>
-----------------	------------------------	-------------------

## ***Questions diverses***

### **1. Agenda**

3 Novembre : Repas Citrouille (Comité des Fêtes)

11 Novembre à 11h : Commémoration de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Dès le 9 Novembre : Atelier décors de Noël le samedi après-midi.

#### **POST-REUNION**

Pose des décorations de Noël le 7/12 et cadeaux (colis, enfants, repas des aînés) le 15/12

### **2. Acquisition d'une chambre froide fixe pour la cantine des Associations.**

L'occasion se présente d'acquérir une chambre Froide au tarif de 1.500 €. C'est une opportunité pour les associations de pouvoir disposer de ce type d'équipement.

### **3. Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.**

Nous avons reçu le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols produit par la CCPR. Ce rapport fait état de la bonne conduite de la commune de Petit-Bersac en matière

d'artificialisation des sols sur les 12 dernières années, puisque la commune n'a consommé que 0,8 ha sur 165,7 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers sur tout le territoire de la CCPR. Seulement 3 des 44 communes ont consommé moins que Petit-Bersac (0,5 ha). Toutes les autres communes ont plus artificialisé que Petit-Bersac.

#### **4. Renouvellement Contrat maintenance Copieur.**

Offre Sharp de prolonger le contrat actuel compte tenu du faible nombre de copies, le matériel est encore

**Séance clôturée à 20h10.**